

Une bataille pour le futur de mes enfants

par Marco Chiesa, conseiller national, Ruvigliana (TI)

L'immigration de masse, conséquence directe de la libre circulation des personnes, pèse lourdement sur le système social suisse. Sans règles et sans limites, de plus en plus de personnes, Suisses mais aussi étrangers vivant dans notre pays, sont obligées de recourir aux prestations sociales, car ils sont mis en marge du marché du travail.

Depuis 2004, date à laquelle la préférence indigène à l'embauche est tombée, l'assistanat social dans mon canton a littéralement explosé. Au Tessin, en octobre 2017, ce sont plus de 8'200 personnes qui étaient à la charge de l'assistance sociale (+ 4,4% par rapport à l'année dernière).¹ Le nombre d'étrangers bénéficiant d'une aide a pratiquement triplé et la tendance n'a jamais cessé.² Ces chiffres alarmants sont le reflet fidèle d'un marché du travail devenu rapidement et malheureusement précaire, entraînant avec lui des incertitudes et des ressentiments chez les citoyens résidents.

En raison de la libre circulation des personnes, le canton plus méridional de la Suisse est devenu une terre de conquête pour des entrepreneurs – très souvent importés de l'Italie voisine – sans scrupules, sans aucun attachement au territoire et sans aucune responsabilité sociale. Notre population indignée s'est petit à petit habituée à cette lente dégradation de notre quotidien en lisant les nouvelles.³ Le dumping salarial est maintenant un fléau économique et social généralisé que même 17 contrats-types de travail (CTT), je répète : 17 CTT, ne sont pas en mesure de stopper.⁴ Les personnes "sous-occupées", c'est-à-dire, les personnes disponibles et désireuses d'augmenter leur taux d'occupation dès que possible mais qui ne trouvent pas d'opportunités, ont largement dépassé les 20 000 cas. A titre de comparaison, en 2004, les "sous-occupées" n'étaient "que" 8 400. Une augmentation impressionnante de 150%.⁵ Tout cela alors que les navettes transfrontalières, notamment dans le secteur tertiaire, et les détenteurs de permis de séjour, ne cessent de croître en nombre, mois après mois.⁶ Et juste devant notre porte, rien qu'en Lombardie par exemple, il y a encore 300 000 chômeurs qui, à cause de la libre circulation des personnes, regardent avec intérêt notre marché du travail et se tiennent prêts à travailler pour moins de 3 000 francs par mois.⁷ Un salaire très attractif compte tenu de la différence de pouvoir d'achat entre la Suisse et l'Italie.

Le canton du Tessin compte désormais le même nombre de travailleurs suisses que de travailleurs étrangers. Il est hautement probable qu'à l'occasion de la prochaine étude, nous observons que, pour la première fois dans l'histoire, le nombre de travailleurs étrangers aura dépassé le nombre de travailleurs suisses⁸. Et, je vous en prie, cessons de raconter l'histoire des étrangers qui immigreront pour faire du travail que les Suisses ne veulent plus faire. Au Tessin, personne ne le croirait. Chaque jour, en tant que politicien actif, je reçois des demandes et des sollicitations de la part de pères de famille,

¹ Sostegno sociale in Ticino, ottobre 2017, www4.ti.ch/dss/dasf/ussi/documentazione/statistica/

² Ufficio di statistica, www3.ti.ch/DFE/DR/USTAT/index.php?fuseaction=temi.dati&p1=53&p2=86&p3=95&proId=94

³ www.ticinonews.ch/ticino/332394/bravofly-nessun-residente-e-stato-assunto

⁴ www4.ti.ch/dfe/de/usml/sportello/contratti-di-lavoro/contratti-normali-di-lavoro/

⁵ www3.ti.ch/DFE/DR/USTAT/index.php?fuseaction=temi.dati&p1=35&p2=166&p3=170&proId=169

⁶ www3.ti.ch/DFE/DR/USTAT/index.php?fuseaction=temi.dati&p1=35&p2=151&p3=160&proId=159

⁷ www3.ti.ch/DFE/DR/USTAT/index.php?fuseaction=ritratti.dettaglio&id=261

⁸ www3.ti.ch/DFE/DR/USTAT/index.php?fuseaction=temi.dati&p1=35&p2=151&p3=160&proId=159

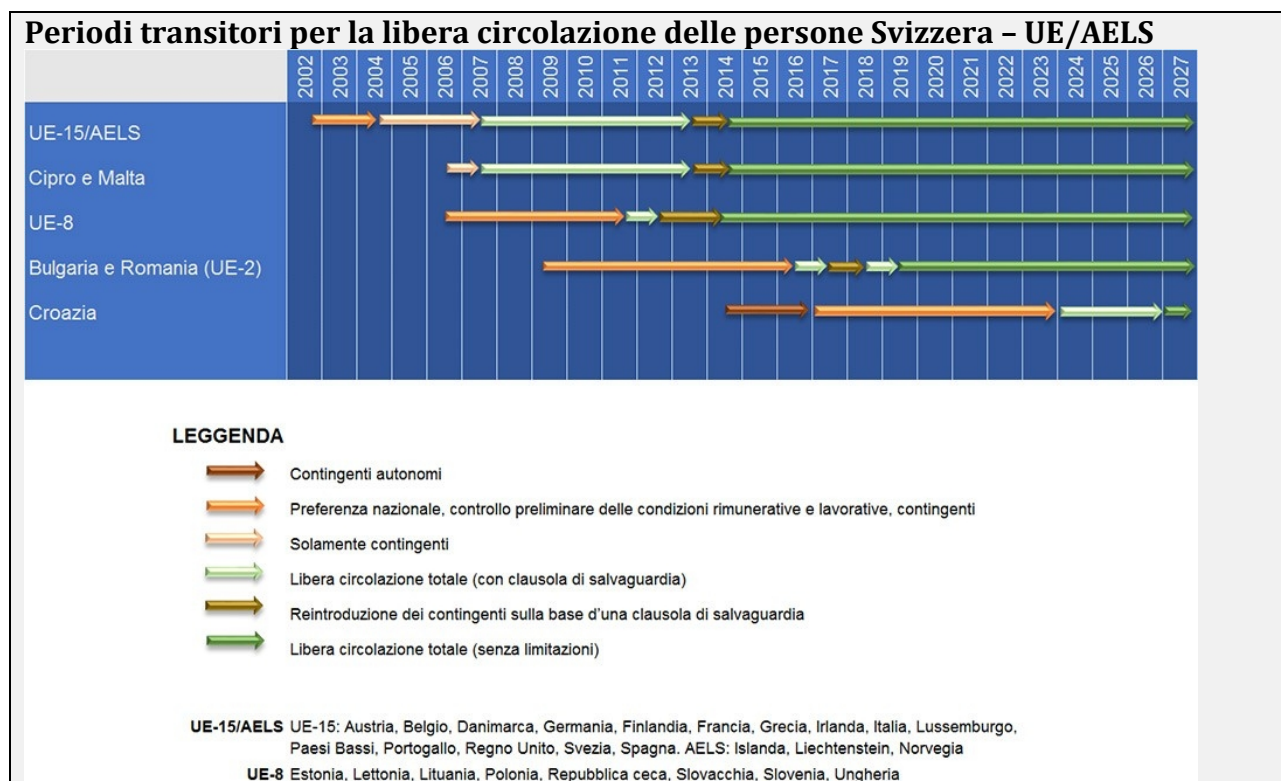
pour eux-mêmes ou pour leurs enfants. Ce sont des gens désespérés et découragés par notre marché du travail, qui ressemble de plus en plus à une jungle et qui est de moins en moins à un marché prospère et moderne.

Il est temps de s'attaquer aux problèmes à la racine. La gauche et les syndicats continuent à exiger des correctifs inutiles et impossible à appliquer sur une hémorragie abondante. En réalité, ils n'ont aucun intérêt à favoriser les travailleurs résidents parce qu'ils sont à la solde, notamment, des travailleurs frontaliers qui paient leurs parts syndicales. Les syndicats sont les grands bénéficiaires de la libre circulation des personnes et leurs employeurs, au Tessin, sont des travailleurs étrangers. Ils continuent à proposer des mesures placebo, dont la seule utilité est d'élargir leur présence et leur influence, sans jamais prendre le parti des travailleurs résidents. Pour preuve, ils ne témoignent aucun intérêt pour s'attaquer à la vraie cause du problème le résoudre en résilissant l'accord sur la libre circulation des personnes, en rétablissant des quotas, des plafonds maximaux et la préférence indigène comme jusqu'en 2007.⁹

Vu du Tessin, je suis extrêmement satisfait que l'UDC et l'ASIN lancent ensemble aujourd'hui cette initiative fondamentale pour l'avenir de nos enfants. Je suis persuadé que dans mon canton nous parviendrons au moins à égaler les 68% des voix obtenues le 9 février 2014. J'espère que toute la Suisse comprendra que la gestion autonome de l'immigration est indispensable pour tous les pays et j'espère que tous mes compatriotes vont aussi jeter un oeil au sud des Alpes pour comprendre quelle évolution inquiétante nous vivons. Je voudrais juste souligner un point. Le Tessin est un observatoire privilégié pour toute la Suisse, qui agit finalement telle une alarme que nous serions sages de ne pas ignorer car elle indique ce qui va arriver dans un proche avenir au nord des Alpes.

Une immigration modérée, au service des intérêts de notre pays, qui garantit des opportunités professionnelles aux résidents par la préférence indigène et qui ne conduit pas aux énormes inconvénients que connaissent aujourd'hui les régions frontalières, est la solution pour laquelle je me bats. Et je le fais sans aucune soumission à Bruxelles.

⁹ <https://www.admin.ch/opc/it/classified-compilation/19860278/index.html>



Fonte: www.sem.admin.ch/sem/it/home/themen/fza_schweiz-eu-efta.html

Sostegno sociale in Ticino

	2004	2016	+/-%
Persone in assistenza sociale	3'382	7'944	135%
Svizzeri	2'111	4'485	112%
Stranieri	1'270	3'459	172%

Fonte: www3.ti.ch/DFE/DR/USTAT/index.php?fuseaction=temi.dati&p1=53&p2=86&p3=95&prold=94 ;
 e: Aggiornamento 10.2017, www3.ti.ch/DFE/DR/USTAT/index.php?fuseaction=temi.dati&p1=53&p2=86&p3=95&prold=94

Contratti normali in Ticino - Art. 360a CO

Si tratta di un CNL che stabilisce temporaneamente dei salari minimi vincolanti. Quale misura di accompagnamento all'Accordo sulla Libera circolazione delle persone nei rami in cui non esiste un contratto collettivo di lavoro e in caso di offerte ripetute e abusive di salari inferiori a quelli usuali per il luogo, la professione o il ramo, possono essere emanati contratti normali di lavoro che stabiliscono salari minimi vincolanti validi per l'intero ramo e modificabili solamente a vantaggio del lavoratore.

Fonte: www4.ti.ch/dfe/de/usml/sportello/contratti-di-lavoro/contratti-normali-di-lavoro/

Occupazione in Ticino

	2004	2016	+/-%
Svizzeri	107'300	115'400	+7.5%
Stranieri	77'900	115'400	+48%
Domiciliati (C)	29'900	27'100	-9%
Dimoranti (B)	9'500	23'100	+143%

Frontalieri	34'700	62'600 ¹⁰	+80%
Primario	276	526	
Secondario	17'616	23'175	+31%
Terziario	16'808	38'446	+130%
Altri	3'700	2'800	
Totale	185'200	230'800	+25%

Fonte: www3.ti.ch/DFE/DR/USTAT/index.php?fuseaction=temi.dati&p1=35&p2=151&p3=160&prold=159

Sottoccupati in Ticino e in Svizzera

Sottoccupati: persone occupate a tempo parziale che hanno dichiarato di voler lavorare di più ed erano disponibili ad assumere in impiego ad un grado di occupazione più elevato nello spazio di tre mesi (definizione internazionale)

	Ticino		Svizzera	
	2004	2017	2004	2017
Totale	8'400	20'900	238'900	355'200
Svizzeri	6'200	15'300	184'500	249'200
Stranieri	2'200	5'600	54'400	106'000
Tasso di sottoccupazione	5.3%	11.4%	5.8%	7.3%
Progressione dei sottoccupati		+150%		+50%

Fonte: www3.ti.ch/DFE/DR/USTAT/index.php?fuseaction=temi.dati&p1=35&p2=166&p3=170&prold=169

e: Oscar Gonzales, La Sottoccupazione in Ticino, USTAT, ottobre 2016

Ordinanza che limita l'effettivo degli stranieri (OLS)

del 6 ottobre 1986 (Stato 14 novembre 2000)

Art. 7 Priorità dei lavoratori indigeni

1 I permessi per l'esercizio di una prima attività lucrativa, per il cambiamento di posto o di professione oppure per la proroga della dimora possono essere rilasciati soltanto se il datore di lavoro non trova alcun lavoratore indigeno che abbia l'intenzione e sia capace di svolgere l'attività alle condizioni di salario e di lavoro usuali per il luogo e la professione.

2 Sono considerati lavoratori indigeni gli Svizzeri e gli stranieri titolari di un permesso di domicilio. Sono equiparate le persone di cui all'articolo 3 come pure i giovani stranieri entrati con i propri genitori, che hanno frequentato le scuole in Svizzera e iniziano un tirocinio.

3 Ove trattasi dell'esercizio di una prima attività lucrativa, oltre ai lavoratori indigeni sarà data priorità agli stranieri alla ricerca di un posto di lavoro che si trovano già in Svizzera e sono autorizzati a lavorare.

4 In caso di domande per l'esercizio di una prima attività lucrativa, il datore di lavoro deve, se richiesto, provare:

¹⁰ Dato III trimestre 2017 - Frontalieri in Ticino: 65'184 – 509/23'495/41'181

- a. che ha fatto tutto il possibile per trovare un lavoratore sul mercato indigeno del lavoro;
- b. che ha notificato il posto vacante presso la competente autorità preposta al mercato del lavoro e che detta autorità non ha potuto trovare un lavoratore entro un periodo di tempo ragionevole;
- c. che non ha potuto formare o far formare per il posto di cui si tratta, entro un periodo di tempo ragionevole, un lavoratore disponibile sul mercato del lavoro.

Fonte: <https://www.admin.ch/opc/it/classified-compilation/19860278/index.html>